

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 18 juillet 2024

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de juillet						
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.						
Nombre de membres							
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>23</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	23	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	23					
Date de la convocation : 28 juin 2024	<b>Présents :</b> Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES						
Date d'affichage : 28 juin 2024	<b>Présents par procuration :</b> Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND						
Vote : Pour : 23	<b>Absent :</b>						
Contre : 0							
Abstention : 0	<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE						

OBJET : acquisition de plein droit d'un bien sans maître - parcelle AB 40

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son articles l'article L1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle section AB n°40 contenances 108m<sup>2</sup>, est décédé le 23 décembre 1985 il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur SAYNAC Etienne, Alfred Marie décédé le 23 décembre 1985.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024

Date de reception de l'AR: 22/07/2024

015-200071702-DE\_078\_2024-DE

A G E D I

Vu l'opportunité pour la commune d'acquérir la parcelle pour la vendre ensuite aux voisins directs pour assurer une bonne gestion de l'espace communale et éviter la création d'un terrain vague

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE l'acquisition par la commune de Murat, de plein droit, la parcelle AB40, déclarée sans maître.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024

Date de reception de l'AR: 22/07/2024

015-200071702-DE\_078\_2024-DE

A G E D I